

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 21 avril 2023

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Signature du document général d'orientations de sécurité routière 2023-2027

Le document général d'orientations (DGO) de la sécurité routière a été signé le jeudi 13 avril 2023 par Laurent Touvet, préfet de la Moselle, Patrick Weiten, président du département de la Moselle, Yves Badorc, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Metz, Brice Partouche, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Thionville, et Olivier Glady, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Sarreguemines. Cette signature a eu lieu à la préfecture de la Moselle, en présence des acteurs de la sécurité routière.

Le DGO définit les orientations et les axes prioritaires de la politique locale de sécurité routière à mettre en œuvre pour les cinq années à venir en Moselle. Il mobilise les acteurs locaux (assureurs, associations, professionnels, services de l'État, gestionnaires de voiries, élus) qui concourent aux actions de sécurité routière autour d'un projet départemental visant à diminuer le nombre d'accidents sur les routes de Moselle.

Le DGO permet ainsi de :

- développer une culture commune de la sécurité routière ;
- faire évoluer la communication pour mieux adapter les messages aux différents publics ;
- adapter les modes de contrôle pour certaines infractions en proposant notamment des alternatives à la sanction ;
- adapter les voiries aux modes et modalités de transport
- valoriser l'éducation routière en développant et adaptant l'apprentissage, la formation et l'actualisation de la connaissance et de l'aptitude à la conduite.

Pour l'horizon 2023-2027, 4 enjeux nationaux prioritaires ont été retenus :

- les deux-roues motorisés ;
- les conduites à risque : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment) ;
- les mobilités douces ou active : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et la marche ;
- le risque routier professionnel.

À cela s'ajoute en Moselle une autre priorité, celle des seniors qui représentent 20 % de la population française. Les jeunes conducteurs âgés de 18 à 24 ans feront également l'objet d'un focus spécifique.

Pour consulter le document général d'orientations de sécurité routière :

<https://www.moselle.gouv.fr/contenu/telechargement/28978/227618/file/dgosr2023vdef.pdf>



- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Amélia Guyot : 06 18 36 20 07
Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle